

**ARRETE DU MAIRE**

**Le Maire de la Commune de HEILLECOURT,**

- VU les articles L 2213.1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU les Lois n°82.213 et 82.623 des 02 Mars et 22 Juillet 1982, relatives aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,
- VU le Code de la Route,
- CONSIDERANT la nécessité d'assurer la sécurité de tous à l'occasion des travaux de réfection des allées du cimetière à Heillecourt.

**ARRETE :**

- Article 1 : **Du jeudi 05 octobre 2017 jusqu'au vendredi 13 octobre 2017 inclus** de 8 heures à 17 heures, l'entreprise LOR TP, est autorisée à effectuer des travaux de réfection des allées du cimetière à Heillecourt.
- Article 2 : L'accès aux allées est interdit en fonction de l'avancement du chantier.
- Article 3 : Aussitôt après l'achèvement des travaux, le pétitionnaire sera tenu de réparer immédiatement et tous les dommages qu'il aura pu causer et à ses dépendances.
- Article 4 : Madame la Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :
  - Monsieur le Commissaire Central, Hôtel de Police, bd Lobau à NANCY,
  - Monsieur le Président de la Métropole du Grand Nancy, service Circulation,
  - Monsieur le Commandant du Corps des Sapeurs Pompiers, bd Joffre à NANCY,
  - Monsieur le Directeur de l'entreprise LOR TP,
  - Les Services Techniques Municipaux,
  - La Police Municipale.

  
Le Maire,  
D. SARTELET

